Pour un Fonds européen de sécurité et de défense

FESD

M. Thierry BRETON
Ancien Ministre français
de l'économie et des finances

Juin 2016

Un Fonds européen de sécurité et de défense pour la zone euro | p.4

Caractéristiques d'un Fonds européen de sécurité et de défense | p.6

Conséquences de la mise en place d'un Fonds européen de sécurité et de défense | p.8

Le constat

L'Europe, stratégiquement, est de plus en plus seule face à son destin : les Etats-Unis se désengagent progressivement face à d'autres priorités (région Pacifique, mer de Chine etc.), les menaces augmentent, les périls et les défis sont là (crise des migrants) et la demande de sécurité et de défense des citoyens européens n'a jamais été aussi forte.

Or l'Europe est la seule région du monde où, depuis 10 ans, les dépenses militaires ont baissé de 9% alors qu'elles se sont accrues de 167% en Chine, de 97% en Russie, de 112% en Arabie Saoudite, de 39% en Inde etc. Sans compter les Etats-Unis qui ont maintenu leur effort militaire en valeur (guerre de l'Irak en moins!).

L'Europe doit impérativement relever la garde.

Mais ses Etats sont surendettés et ont des marges de manœuvre de plus en plus limitées. En dix ans, l'endettement de la France est passé de **1.200 à 2.100 milliards d'euros**, un quasi-doublement dans un contexte de croissance molle avec environ 1% par an en rythme annualisé. **La France, pourtant, avait réussi à diminuer son endettement de 65 à 62% du PIB entre 2005 et 2007.** Mais elle est désormais aujourd'hui à un niveau de dette publique de plus de **95% du PIB**. Comme les taux appliqués aux obligations d'Etat sont passés sur la même période de 4% à 0,5%, **la charge de nos intérêts est restée stable autour de 45 milliards d'euros par an. C'est trompeur et potentiellement explosif.**

Il est donc indispensable de **se redonner les moyens de la convergence** et du respect des critères de Maastricht essentiels à la cohésion de l'euro.

Pourquoi un Fonds européen de sécurité et de défense pour la zone euro ?

L'ambition des pères fondateurs et l'échec de la Communauté européenne de défense (CED) le 30 août 1954…

MM. Jean Monnet et Robert Schuman

L'idée d'un **Fonds européen de défense** - permettant une mutualisation partielle des efforts de tous - n'est pas nouvelle : elle remonte aux années 50, à René Pleven, le Président du Conseil français, avec l'initiative portée par Jean Monnet et Robert Schuman. Paradoxalement, c'est le parlement français qui a rejetté cette proposition le 30 août 1954 alors que Jean Monnet et Robert Schuman avaient réussi à convaincre l'ensemble des pays fondateurs de l'Europe (RFA, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg).

Dans un contexte de montée des périls, il devient **urgent** d'optimiser au mieux la part de chaque budget militaire national qui touche à la défense de l'Europe (protection des frontières, plateformes communes…) ainsi que d'organiser efficacement la défense de frontières continentales et maritimes d'une large zone géographique plus aisées à défendre que de multiples frontières nationales.

Il est temps de passer aux actes.

Le cadre existe. **Le traité de Lisbonne entré en vigueur le 1er décembre 2009** incite déjà les Etats-membres à mettre en œuvre une politique européenne de sécurité et de défense commune et une **coopération structurée permanente (art. 42 et 46 du Traité + Protocole n°10)**. **Ce Traité va plus loin que le Traité de Maastricht** car il prévoit que la **coopération structurée permanente** peut être activée rapidement (pas de nombre minimum d'Etats membres participants contrairement aux coopérations renforcées « classique » du Traité d'Amsterdam de 1997 qui nécessitent au moins 9 Etats membres).

Elysée, 27 octobre 2015
© Présidence de la répubique - C. Alix

… sont de nouveau d'actualité dans un contexte de désengagement américain, de menaces accrues, de risques de repli sur soi et de budgets contraints.

L'Europe a **besoin d'un nouvel élan européen** pour redonner vision et ambition aux politiques européennes face aux défis actuels.
Les dépenses de défense baissent en Europe depuis 10 ans et augmentent partout ailleurs dans le monde alors même que l'on constate, d'une part, un relatif désengagement américain du continent européen (avec un repositionnement vers le Pacifique) et, d'autre part, **des menaces accrues aux frontières de l'Europe et en Europe avec le risques de repli sur soi des Etats membres** (populisme, Brexit etc.) que cela entraine.

Dans ce contexte, la **contrainte budgétaire** et le poids étouffant des dettes publiques semblent nous priver de toute marge de manœuvre tandis que la **divergence franco-allemande** s'accroît dangereusement et risque de conduire à une accélération des forces centrifuges et, à terme, à une explosion de la zone euro – potentiellement donc de l'Europe - en cas de remontée brutale des taux d'intérêt dans les deux à cinq ans qui viennent.

Dette publique (en % du PIB)	2007	2012	2015	2016 f	2017 f
Allemagne	68% (Taux de chômage: 9%)	82,8% (Taux de chômage: 5,5%)	71,6%	69,2%	66,8%
France	63,7% (baisse de 2,7% par rapport à 2005; Taux de chômage: 8,5%)	90,2% (Taux de chômage: 10,2%)	96,2%	96,8%	97,1%

Source: Prévisions d'hiver- Commission européenne- 4 février 2016

Dette publique 2019 (en % du PIB)	
Allemagne	env. 60%
France	env. 95%

Source: Programmes de stabilité de la France et de l'Allemagne

Un différentiel intenable qui porte en germe une divergence majeure à venir de politique économique entre la France et l'Allemagne au coeur de l'euro.

Les dépenses de défense dans la zone euro sont inégalement réparties et inférieures au minimum de 2% du PIB recommandé par l'OTAN. Un investissement total de 2.330 Mds€ depuis la création de la monnaie unique.

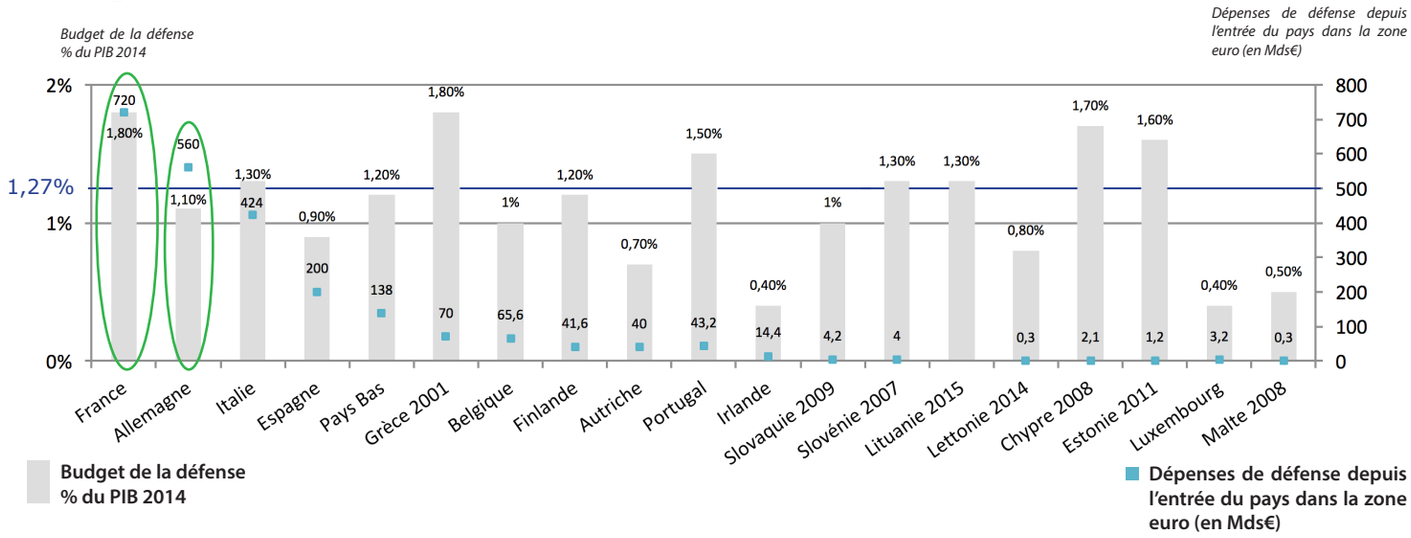

Monnaie unique et Défense commune sont l'avers et le revers d'une même médaille

Les questions de monnaie et de défense sont des éléments de souveraineté indissociables sur le long terme. Il ne peut y avoir de monnaie sans défense : dans toute l'histoire des monnaies, la monnaie et la défense sont intrinsèquement liées à long terme. La défense est d'ailleurs au cœur du projet européen de l'après seconde guerre mondiale. C'est pourquoi la Communauté européenne aurait pu débuter par ce sujet plutôt que par le charbon et l'acier ou le marché commun si les conditions politiques avaient été différentes en France dans les années 50.

En outre, une partie importante de la dette de la zone euro provient de l'effort de défense qui, au fil des années, a permis de bâtir un socle de paix en Europe. Si les efforts ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre, ils profitent directement ou indirectement à tous. C'est donc un domaine par excellence où l'on peut mutualiser efficacement les dépenses et investissements pour bénéficier d'économies d'échelle et de synergies positives.

Une double opportunité : la faiblesse actuelle historique des taux à long terme et le savoir-faire acquis lors de la mise en place du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et du Mécanisme européen de stabilité (MES) pendant la crise financière.

Des taux obligataires souverains historiquement faibles :

- Bund 10 ans allemand: 0,019%
- OAT 10 ans française : 0,396%
- 10 ans espagnol: 1,432%
- 10 ans italien: 1,319%

Source : Bloomberg, 10 juin 2016

Des opportunités liées à l'expérience acquise lors de la mise en place du FESF et du MES : le MES, contrairement au FESF qui était une société de droit luxembourgeois, est une institution financière internationale dont les émissions n'augmentent pas la dette publique des différents contributeurs (cf avis d'Eurostat du 7 avril 2011).

Le mécanisme de décision : « commun accord » nécessaire pour les décisions plus importantes (sauf urgence où 85% suffit) ; sinon majorité simple ou qualifiée (80% des voix), les voix étant proportionnelles à la part dans le capital.

Le capital du MES : 700Mds€ dont 80Mds€ de capital libéré (11,4% du total) ie effectivement versé par les Etats.

Une capacité de prêt initiale de 533 Mds€ (15% de 533Mds€= 80Mds€).

Un ratio de 15% entre le capital versé et l'encours des émissions permettant une notation « triple A » même si les Etats participants étaient seulement notés AA: pendant la phase transitoire, le MES ne devait pas lever dans la mesure du possible un montant supérieur à 6,67 fois (1/0,15) le capital versé.

Quelles seraient les caractéristiques d'un Fonds européen de sécurité et de défense ?

Contours d'un Fonds européen de sécurité et de défense

Il s'agirait de reprofiler la dette de l'ensemble des pays de la zone euro à un moment où ils font face à un défi stratégique majeur nécessitant des investissements massifs dans la défense.

Ce fonds émettrait des obligations à très long terme, de 50 ans par exemple, mais avec différentes maturités pour une « bonne » courbe des taux. Ces liquidités lui permettraient de reprendre la dette-défense des Etats qui, depuis la création de l'euro, s'élève au total à environ 2.300 milliards.

Le fonds, dont la signature serait garantie, directement (exemple du FESF) ou indirectement (via le versement d'un capital- cf exemple du MES), par les Etats, émettrait des obligations de long terme pour ce montant afin de reprendre à sa charge (par Opération publique d'échange ou de retrait sur le marché secondaire) cette dette émise.

Ce mécanisme permettrait de remettre à zéro la dette de défense des Etats de la zone euro en organisant son remboursement mutualisé sur une période de 50 ans.

Reprise des dettes de défense des pays de la zone euro

Le fonds aurait vocation à refinancer l'ensemble des dettes des pays de la zone euro consacrées à la défense.

Si on regarde combien chaque pays a dépensé pour sa défense depuis son entrée dans la monnaie unique, la France arrive en tête avec 720 milliards d'euros, puis viennent l'Allemagne (560 milliards), ou l'Espagne (200 milliards) etc.

Si on retire de la dette de chacun de ces pays la part qui relève de la défense, la dette de la France revient de 95% à 61% du PIB, celle de l'Allemagne est ramenée à 55%, celle de l'Espagne à 79% etc

La convergence est de nouveau à portée de main.

Dette de défense dans la zone euro

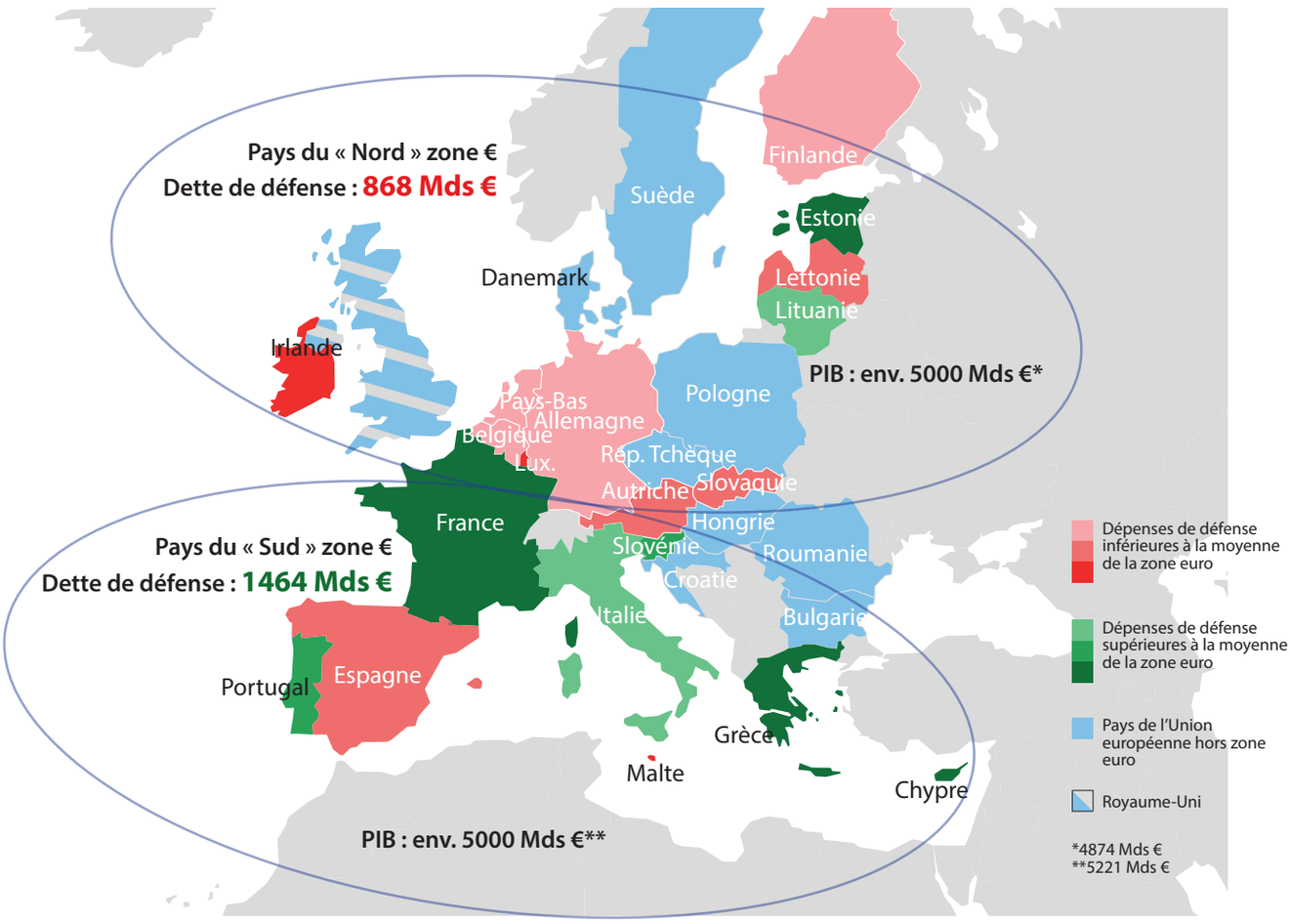

Remboursement au maximum de la moitié des dépenses nationales de défense, l'intégralité de l'usage de celles-ci restant à la main des Etats Membres

En régime de croisière, le fonds serait financé par un transfert de ressources fiscales des Etats **équivalent à 1,2 points de PIB** (environ 120Mds€, soit l'équivalent de 2 points de TVA) qui permettrait chaque année de **payer les intérêts de la dette du Fonds** (25 à 50Mds€ en fonction du niveau des taux à très long terme- soit 1 à 2% de 2300Mds€) et de financer, avec le solde prélevé chaque année, jusqu'à **la moitié des dépenses annuelles de défense des pays concernés** pour peu que celles-ci ait une vocation mutualisable au niveau européen (*exemples: opérations extérieures européennes, garde-côtes / garde-frontières européens, plateforme aéroportée –maritime ou terrestre- mutualisable au niveau européen, centres de rétention de migrants européens, cybersécurité européenne, coordination des services de renseignement…).*

Pourquoi la moitié au maximum ? Parce qu'il est indispensable que chaque Etat garde la maîtrise du choix de l'intégralité de ses dépenses militaires, dont ses dépenses de souveraineté spécifiques et ne propose au remboursement que celles qui ont vocation à trouver un usage mutualisable européen sous le contrôle des Etats Membres.

Un **Conseil des gouverneurs** militaires (équivalent au Conseil des gouverneurs de la BCE) constitué par exemple des Ministres de la Défense de la zone euro administrerait le Fonds et édicterait les recommandations de défense au niveau européen en se fondant sur une grille des dépenses éligibles ou non. Il reverrait tous les ans les budgets militaires de chaque Etat membre voté par leurs Parlements respectifs et déciderait de la part de ceux-ci éligible à la quote-part de remboursement par le Fonds européen.

Bien entendu, chaque Etat aura toute liberté de choisir la ressource fiscale la plus adaptée à sa situation propre pour l'abondement annuel du Fonds correspondant à 1,2 points de PIB. **Pour la France**, il conviendrait sans doute de baisser les dépenses publiques au prorata des 1,2 points de PIB pour ne pas accroître encore la pression fiscale (même si, comme on le verra plus tard, le mécanisme est par ailleurs par lui-même fortement relutif au niveau du budget français).

Avec ce mécanisme, **le fonds reprendrait donc la totalité de la dette-défense des Etats,** laquelle sortirait de la logique maastrichtienne, et financerait jusqu'à la moitié des dépenses de défense des pays concernés – pour peu qu'elles aient une vocation mutualisable au niveau européen – **sans impact sur les déficits publics des pays concernés et au contraire en étant relutif si les Etats jouent le jeu européen.**

Combien de temps prendrait la mise en place d'un Fonds européen de défense ?

Une phase transitoire de 2,5 ans au maximum (avec une affectation de l'équivalent de 1,2 points de PIB) serait nécessaire pour la montée en puissance de ce fonds avant qu'il puisse reprendre l'intégralité des dettes-défense de la zone euro et financer la moitié des dépenses annuelles dans ce domaine.
Pour mémoire, les versements de la France au Mécanisme européen de stabilité (MES) de 16,3Mds€ en 5 ans n'ont **pas d'impact sur le déficit public au sens de Maastricht** car la dotation en capital constitue une opération financière. En revanche, considérés comme une prise de participation de l'Etat, ils augmentent sa dette publique (avec la création du Fonds européen de défense, la dette publique française augmenterait donc de 3 points de PIB mais diminuerait ensuite de 35 points de PIB après reprise de la dette « défense » par le Fonds).

	Mécanisme européen de stabilité	Fonds européen de défense
Emissions obligataires	**533Mds€** à la fin de la phase transitoire (5 ans)	Env. **2300Mds€** (soit env. 4 fois le MES) à la fin de la phase transitoire
Capital versé permettant ces émissions dans le respect du AAA	**80Mds€** (en 5 ans)	**320Mds€**
Part de la France dans le capital versé (avec l'hypothèse que la composition du capital du FED serait identique à celle du MES)	**16,3Mds€** (en 5 ans)	**65,2Mds€** (ie env 3 points de PIB pour une reprise de dette défense d'environ 35 points de PIB)
Part de la France dans le capital versé (chaque année)	**3,26Mds€** (par an pendant 5 ans)	**26 Mds€** (par an, pendant **2,5 ans** –ie affectation au Fonds de l'équivalent de 1,2 points de PIB environ pendant cette phase)

Quelles seraient les conséquences de la mise en place d'un Fonds européen de sécurité et de défense ?

Impact de la proposition de création d'un FESD sur la dette des Etats membres de la zone euro

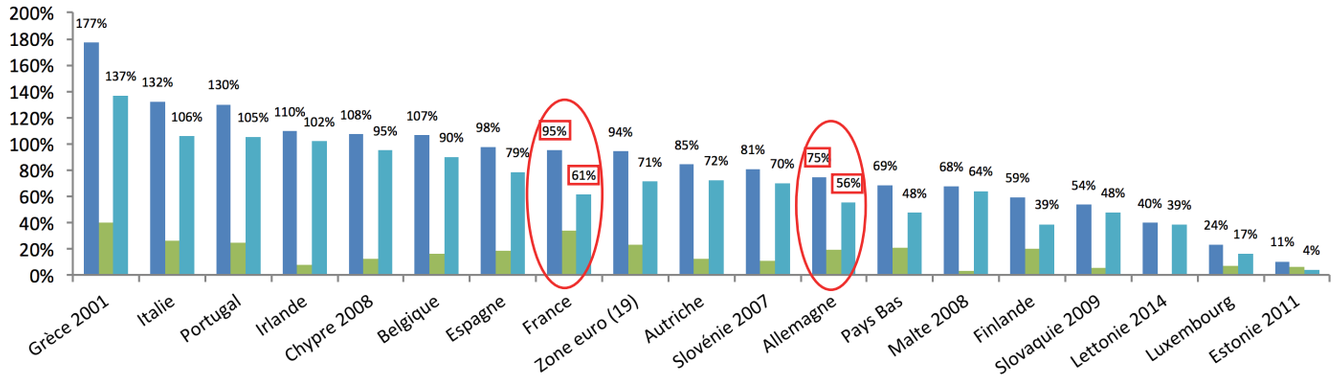

- Dette publique 2014 Eurostat (% PIB)
- Dette publique « défense » depuis l'entrée du pays membre dans l'euro (% PIB)
- Nouvelle dette hors dette défense (%PIB)

Dette publique moyenne de la zone euro **94,3%**

↓

Nouvelle dette publique moyenne de la zone euro **71,3%**

La convergence maastrichtienne redevient possible à terme

Impact de la proposition de création d'un FESD sur les déficits publics annuels des Etats membres de la zone euro

- Déficit public 2014 (%PIB)
- Déficit public hors dépenses de défense prises en charge par le FESD (% PIB)

Déficit public moyen de la zone euro **-2,4%**

↓

Nouveau déficit public moyen de la zone euro **-1,77%**

La convergence maastrichtienne redevient possible à terme

Conclusion

Bilan coût/avantage de la mise en place d'un FESD pour chaque pays de la zone euro *(calcul estimatif sur la base des données d'Eurostat).*

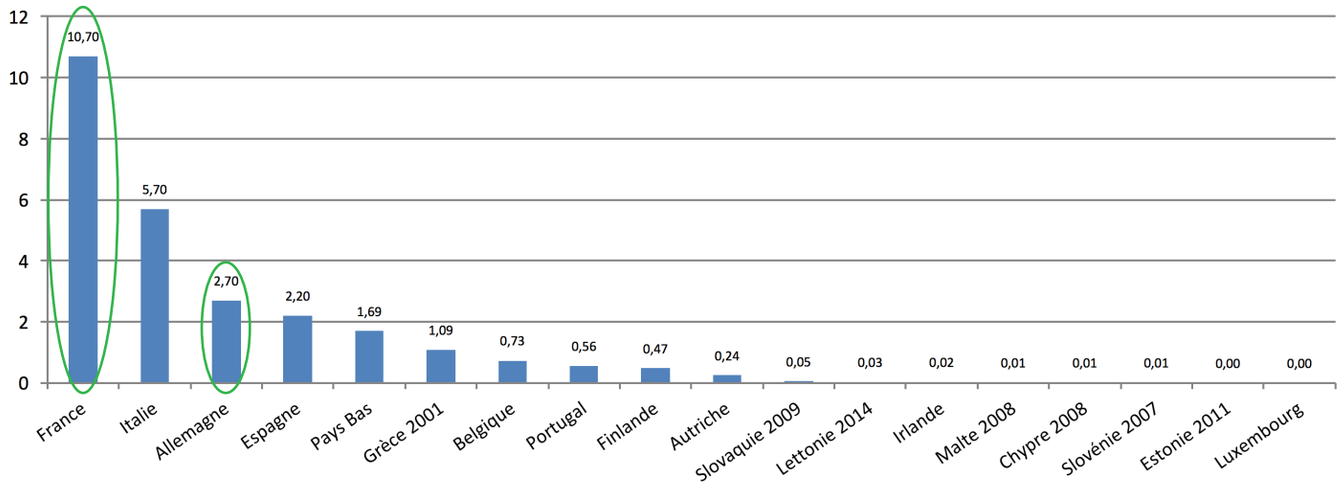

Bilan annuel « Economies-coût » avec budgets de défense à **2 points de PIB** (en Mds€) **en supposant que les Etats Membres demandent le maximum autorisé de remboursement par le Fonds (jusqu'à 50%) de leurs dépenses de défense mutualisables**

Un Fonds européen de sécurité et de défense permettrait :

• **De se projeter de nouveau sur les enjeux de long terme** en répondant au désengagement progressif de l'allié américain des théâtres d'opération moyen-orientaux et européens.

• **De retrouver les effets positifs de l'euro par la mutualisation** (convergence des taux à long terme servis par le Fonds vers la meilleure signature souveraine) **permettant de réaliser des économies substantielles en matière de gestion de la « dette défense » dans la zone euro.**

• **D'élever les dépenses de défense de chaque Etat à un niveau de deux points de PIB (recommandation de l'OTAN)** afin de faire face aux défis stratégiques actuels en matière de sécurité et de défense. **Tous les pays bénéficieraient de la mise en place d'un tel fonds** car le coût annuel en termes d'affectation de recettes fiscales au FESD serait inférieur à la somme du coût actuellement consenti en termes de paiement de la charge de la dette défense (compte tenu du niveau historiquement bas des taux longs actuels) et du coût budgétaire d'au plus une moitié du budget de défense de 2 points de PIB.

• **De rester vertueux** en prévoyant d'emblée le **remboursement intégral de la dette défense** à un horizon de 50 ans par une affectation de recettes fiscales adaptées (pour rembourser le capital, serait affecté, si nécessaire, à ce fonds l'équivalent de 0,6 points supplémentaires de PIB dans dix ans sur le reste de la période, ceci pouvant se faire sans augmentation de la fiscalité par une baisse des dépenses publiques à due proportion et une réaffectation des recettes fiscales rendues ainsi disponibles).

• **De rapprocher les situations d'endettement des Etats** et, en particulier, diminuer fortement l'écart d'endettement entre la France et l'Allemagne (écart de 20 points de PIB – 95% vs 75% – ramené à 6 points de PIB – 61% vs 55% au terme de la reprise par le FED de la dette « défense » accumulée depuis l'entrée dans la zone euro).

La convergence maastrichtienne redevient de nouveau possible

L'euro serait par ailleurs renforcé aussi bien dans sa gouvernance interne que dans son « objet de sens » grâce aux marges de manœuvre qu'il créerait **au service** d'une ambitieuse initiative politique européenne protectrice des citoyens européens dans le domaine de la sécurité et de la défense.
La monnaie unique apparaîtrait ainsi de nouveau pour ce qu'elle est réellement : non pas seulement une contrainte pour les pays membres mais surtout **un atout majeur par la force de la mutualisation** permettant à l'Europe de tenir son rang et de porter de nouvelles ambitions dans un contexte géopolitique bouleversé et mouvant, lequel suscite des attentes légitimes de protection de la part des citoyens européens. L'avers et le revers d'une même médaille.

Le cadre des Traités actuels permet la mise en place immédiate du FESD sans recours à un nouveau traité ou à des référendums spécifiques, ouvrant ainsi une voie progressive à une Europe de la défense plus intégrée

Cette évolution vers une Europe de la Défense, qui s'inscrirait dans le cadre des Traités existants, **préserverait à la fois les souverainetés et identités nationales, ainsi que l'appartenance à l'OTAN.**
Dans un contexte de multiplication des risques et périls qui préoccupent ses citoyens, **une telle initiative offrirait une réponse politique et solidaire à l'Europe sans faire appel à des consultations nationales spécifiques.** Et une opportunité historique de la doter des moyens économiques, politiques et militaires de reprendre en main son propre destin dans le cadre des Traités actuels.

Le Fonds serait lié à un nouveau plan de convergence des finances publiques permettant de retrouver l'esprit qui a fondé la création de l'euro: rigueur; force de la mutualisation; cohérence partagée

Ce projet **permettrait de renouer avec l'ambition et l'esprit qui présidait à la création de l'euro** : rigueur, force de la mutualisation, cohérence partagée.

C'est dans cet esprit qu'avait été adopté, en mars 2007, à l'initiative de MM. Jean-Claude Juncker (alors Président de l'Eurogroupe), Peer Steinbrück et Thierry Breton **un plan de convergence des finances publiques 2007-2010 aux termes duquel les pays membres s'étaient engagés à respecter les critères de 60 % de dette publique et de 0 % de déficit public à l'horizon 2010.**

La régulation macro-économique de la crise des subprimes durant la période 2007-2012 et le choix de la France dès juillet 2007 de renoncer à ce plan de convergence rendent aujourd'hui, en l'état actuel des choses, tout espoir de convergence franco-allemande vain à un horizon proche ou même de moyen terme. **Le FESD permettrait de retrouver ce cap vertueux de convergence maastrichtienne** :

- Il serait proposé aux pays participant au FESD de se donner un **délai de 3 ans** pour le mettre en place.
- Au terme de cette période, **le FESD vérifierait que le pays sollicitant le remboursement de la moitié (au maximum) de ses dépenses nationales de défense, respecte les critères de convergence de dette publique et de déficit public (0%).**
- Dans le cas contraire, le pays demandeur devrait différer d'un an sa demande. Ainsi un Etat ne pourrait bénéficier d'effet d'aubaine lors de la mise en place de ce Fonds.

En outre, le FESD deviendrait un **puissant stabilisateur pour l'euro en assurant un ancrage de long terme de la monnaie unique** de par la taille du Fonds et sa maturité longue.

Impact de la proposition de création d'un FESD sur la défense européenne

Incitation vertueuse pour porter progressivement les budgets de défense nationaux **vers le niveau de 2% du PIB** national recommandé par l'OTAN.

Incitation en direction d'une **européanisation progressive des dépenses de défense** qui peuvent être mutualisées, reposant sur une **approche « bottom-up »** où les forces armées et les Parlements des Etats membres seraient incités à promouvoir, dans la construction de leurs budgets annuels, la mutualisation potentielle au niveau européen de leur défense afin d'accroître la quote-part de leur remboursement de la part du Fonds tout en conservant la maîtrise au niveau national de leurs investissements.

ANNEXES

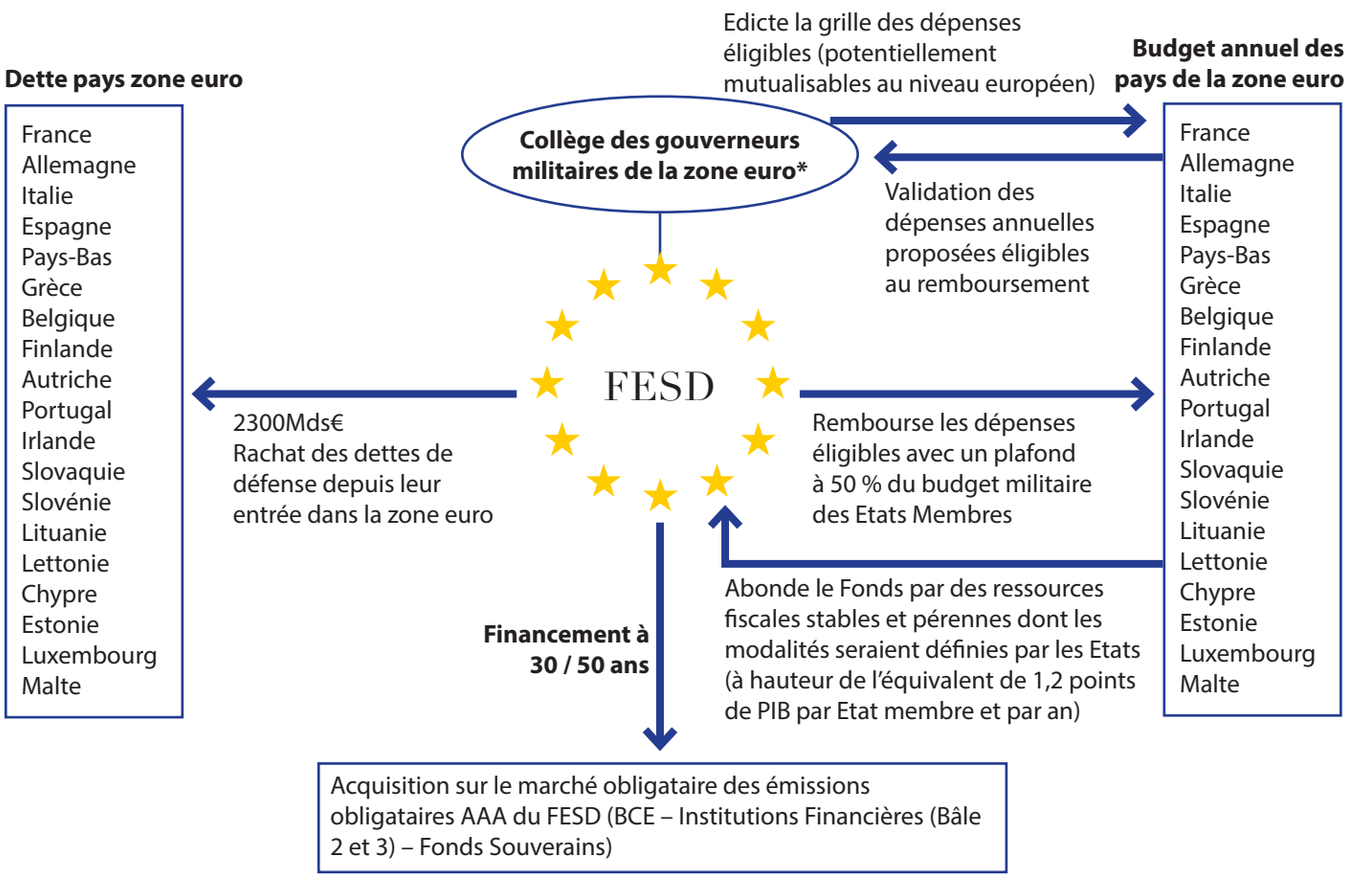

**constitué par exemple des Ministres de la Défense de la zone euro*

Des dépenses de défense dans la zone euro inégalement réparties, inférieures au minimum de 2% du PIB exigé par l'OTAN et ayant conduit à un investissement total de 2.330 Mds€ de la part des pays de la zone € depuis la création de la monnaie unique

	Pays	Budget de la Défense (€) 1998	% du PIB 1998	Budget de la Défense (€) 2013/14	% du PIB 2014	Dépenses de défense depuis l'entrée du pays dans la zone euro euro (en Mds€)	
	France	52Mds	2,34	39.1Mds	1.8%	45x16= 720	720 Mds€
	Royaume-Uni*		2,49				
	Allemagne	37.4Mds	1,28	32.5Mds	1.1%	35x16= 560	560 Mds€
	Italie	32.4Mds	1,36	20.6Mds	1.3%	26.5x16= 424	424 Mds€
	Espagne	15.1Mds	1,16	10.0Mds	0.9%	12.5x16= 200	200 Mds€
	Pologne*		1,95				
	Pays Bas	9.1Mds	1,50	8.1Mds	1.2%	8.6x16=138	138 Mds€
	Grèce 2001	6.1Mds	2,44	3.2Mds	1.8%	5x14= 70	70 Mds€
	Suède*		1,36				
	Belgique	4.2Mds	1,14	4.0Mds	1%	4.1x16=65.6	65.6 Mds€
	Finlande	2.7Mds	1,45	2.6Mds	1.2%	2.6x16=41.6	41.6 Mds€
	Autriche	2.7Mds	0,94	2.4Mds	0.7%	2.5x16=40	40 Mds€
	Portugal	2.8Mds	1,48	2.7Mds	1.5%	2.7x16=43.2	43.2 Mds€
	Danemark*		1,50				
	République tchèque*		1,55				
	Roumanie*		1,57				
	Hongrie*		1,28				
	Irlande	1.1Md	0,53	0.8Mds	0.4%	0.9x16=14.4	14.4 Mds€
	Slovaquie 2009	0.8Md	1,51	0.7Mds	1%	0.7x6=4.2	4.2 Mds€
	Bulgarie*		2,55				
	Slovénie 2007	0.6Md	1,48	0.5Mds	1.3%	0.5x8=4	4 Mds€
	Lituanie 2015	0.4Md	1,17	0.46Mds	1.3%	0	
	Lettonie 2014	0.4Md	1,63	0.2Mds	0.8%	0.3	0.3 Mds€
	Chypre 2008	0.4Md	1,89	0.3Mds	1.7%	0.3x7=2.1	2.1 Mds€
	Estonie 2011	0.2Md	1,62	0.3Mds	1.6%	0.3x4=1.2	1.2 Mds€
	Luxembourg	0.2Md	0,58	0.2Mds	0.4%	0.2x16=3.2	3.2 Mds€
	Malte 2008	0.03Md	0,66	0.04Mds	0.5%	0.04x7=0.3	0.3 Mds€
	Croatie*						
	€ Zone euro	169Mds€	1,76	129Mds€	1.27%	2 330 Mds€	2 330 Mds€
	Union européenne	228Mds€	1,69	192Mds€	1.37%		

Source: Eurostat
**hors zone euro*
Chiffres en rouge : dépenses de défense inférieures à la moyenne de la zone euro

Impact de la proposition de création d'un FESD sur la dette des Etats membres de la zone euro

	Pays	PIB 2014	Dette publique 2014 (Eurostat)		Dette publique « défense » depuis l'entrée du pays membre dans l'euro		Nouvelle dette hors dette défense	
		En Mds€	En Mds€	En % du PIB	En Mds€	En % du PIB	En Mds€	En % du PIB
	France	2 132Mds€	2 037Mds	**95.0%**	720	33.7%	1317	61.3%
	Royaume-Uni*							
	Allemagne	2 903Mds€	2 170Mds	**74.7%**	560	19.2%	1610	55.5%
	Italie	1 616Mds€	2 134Mds	**132.1%**	424	26.2%	1710	105.9%
	Espagne	1 058Mds€	1 033Mds	**97.7%**	200	18.9%	833	78.8%
	Pologne*							
	Pays Bas	653Mds€	451Mds	**68.8%**	138	21.1%	213	47.7%
	Grèce 2001	179Mds€	317Mds	**177%**	70	40%	247	137%
	Suède*							
	Belgique	402Mds€	428Mds	**106.5%**	65.6	16.3%	362.4	90.2%
	Finlande	204Mds€	121Mds	**59.3%**	41.6	20.3%	79.4	39%
	Autriche	328Mds€	278Mds	**84.5%**	40	12.2%	238	72.3%
	Portugal	174Mds€	225Mds	**130.2%**	43.2	24.8%	181.8	105.4%
	Danemark*							
	République tchèque*							
	Roumanie*							
	Hongrie*							
	Irlande	185Mds€	203Mds	**109.7%**	14.4	7.8%	188.6	101.9%
	Slovaquie 2009	75Mds€	40Mds	**53.6%**	4.2	5.6%	35.8	48%
	Bulgarie*							
	Slovénie 2007	37Mds€	30Mds	**80.9%**	4	10.8%	26	70.1%
	Lituanie 2015	36Mds€	15Mds	**40.9%**				
	Lettonie 2014	24Mds€	10Mds	**40.0%**	0.3	1.25%	9.7	38.75%
	Chypre 2008	17Mds€	19Mds	**107.5%**	2.1	12.3%	16.9	95.2%
	Estonie 2011	19Mds€	2Mds	**10.6%**	1.2	6.3%	0.8	4.3%
	Luxembourg	45Mds€	11Mds	**23.6%**	3.2	7.1%	7.8	16.5%
	Malte 2008	8Mds€	5Mds	**68%**	0.3	3.7%	4.7	64.3%
	Croatie*							
	Zone euro (19)	**10 107Mds€**	9529Mds	**94.3%**	2330Mds€	23.0%	7199Mds€	71.3%
	Union européenne (28)	**13 920Mds€**		**86.8%**				

**hors zone euro*

Impact de la proposition de création d'un FESD sur les déficits publics annuels des Etats membres de la zone euro

	Pays	PIB 2014	Déficit public en Mds€ (Eurostat)	Déficit public en %PIB (Eurostat)	Budget de la Défense (€) 2013/14	% du PIB 2014	Déficit public hors dépenses de défense prises en charge par le MESD (moitié du budget défense) en Mds€/en % du PIB	
	France	2 132Mds€	-84.8	-4%	39.1Mds	1.8%	-65.3	-3.1%
	Royaume-Uni*							
	Allemagne	2 903Mds€	+19.4	+0.7%	32.5Mds	1.1%	+35.6	+1.3%
	Italie	1 616Mds€	-49.0	-3%	20.6Mds	1.3%	-38.7	-2.3%
	Espagne	1 058Mds€	-61.3	-5.8%	10.0Mds	0.9%	-56.3	-5.3%
	Pologne*							
	Pays Bas	653Mds€	-15.0	-2.3%	8.1Mds	1.2%	-11	-1.7%
	Grèce 2001	179Mds€	-6.3	-3.5%	3.2Mds	1.8%	-4.7	-2.6%
	Suède*							
	Belgique	402Mds€	-13.0	-3.2%	4.0Mds	1%	-11	-2.7%
	Finlande	204Mds€	-6.4	-3.2%	2.6Mds	1.2%	-5.1	-2.6%
	Autriche	328Mds€	-7.9	-2.4%	2.4Mds	0.7%	-6.7	-2.1%
	Portugal	174Mds€	-7.7	-4.5%	2.7Mds	1.5%	-6.4	-3.7%
	Danemark*							
	République tchèque*							
	Roumanie*							
	Hongrie*							
	Irlande	185Mds€	-7.6	-4.1%	0.8Mds	0.4%	-7.2	-3.9%
	Slovaquie 2009	75Mds€	-2.1	-2.9%	0.7Mds	1%	-1.8	-2.4%
	Bulgarie*							
	Slovénie 2007	37Mds€	-1.8	-4.9%	0.5Mds	1.3%	-1.6	-4.2%
	Lituanie 2015	36Mds€	-0.2	-0.7%	0.46Mds	1.3%	+0.0	0%
	Lettonie 2014	24Mds€	-0.3	-1.4%	0.2Mds	0.8%	-0.2	-1%
	Chypre 2008	17Mds€	-1.5	-8.8%	0.3Mds	1.7%	-1.4	-8%
	Estonie 2011	19Mds€	+0.1	+0.6%	0.3Mds	1.6%	+0.3	+1.4%
	Luxembourg	45Mds€	+0.3	+0.6%	0.2Mds	0.4%	+0.4	+0.8%
	Malte 2008	8Mds€	-0.17	-2.1%	0.04Mds	0.5%	-0.15	-1.8%
	Croatie*							
	€ Zone euro		**-246**	**-2.4%**	**129Mds€**	**1.27%**	**-182**	**-1.77%**
	UE		**-402**	**-2.9%**	**192Mds€**	**1.37%**	**-306**	**-2.25%**

**hors zone euro*

Bilan coût/avantage de la mise en place d'un FESD pour chaque pays de la zone euro *(calcul estimatif sur la base des données d'Eurostat)*

	Pays	« Coût » national lié aux recettes prélevées et affectées au FESD (équivalentes à 1,2 points de PIB)	Economie liée à la charge d'intérêt annuelle de la dette de défense financée par le FESD	Economie liée à la prise en charge par le FESD de la moitié des dépenses annuelles de défense (Hyp=2% du PIB)	Economie totale annuelle liée à la mise en place du FESD avec budgets de défense à 2 points de PIB	Bilan « Economies-coût » avec budgets de défense à 2 points de PIB
		En Mds€	En Mds€	En Mds€		
	France	25Mds	720x2%= 14.4	42.6/2= 21.3	14.4+21.3=35.7	35.7-25=+10.7
	Allemagne	37.5Mds	560x2%= 11.2	29	11.2+29=40.2	40.2-37.5=+2.7
	Italie	18.94 Mds€	424x2%= 8.48	16.16	8.48+16.16=24.64	24.64-18.94= +5.7
	Espagne	12.4 Mds€	200x2%=4	10.6	4+10.6=14.6	14.6-12.4=+2.2
	Pays Bas	7.6 Mds€	138x2%=2.76	6.53	2.76+6.53=9.29	9.29-7.6=+1.69
	Grèce 2001	2.1 Mds€	70x2%=1.4	1.79	1.4+1.79=3.19	3.19-2.1=+1.09
	Belgique	4.6Mds€	65.6x2%=1.31	4.02	1.31+4.02=5.33	5.33-4.6=+0.73
	Finlande	2.4 Mds€	41.6x2%=0.83	2.04	0.83+2.04=2.87	2.87-2.4=+0.47
	Autriche	3.84 Mds€	40x2%=0.8	3.28	0.8+3.28=4.08	4.08-3.84= +0.24
	Portugal	2.04 Mds€	43.2x2%=0.86	1.74	0.86+1.74=2.6	2.6-2.04=+0.56
	Irlande	2.16 Mds€	14.4x2%=0.29	1.85	0.29+1.85=2.14	2.14-2.16= -0.02 ie circa 0
	Slovaquie 2009	0.88 Mds€	4.2x2%=0.084	0.75	0.084+0.75=0.834	0.834-0.88= -0.046 ie circa 0
	Slovénie 2007	0.44 Mds€	4x2%=0.08	0.37	0.08+0.37=0.45	0.45-0.44= +0.01
	Lituanie 2015	0.42 Mds€		0.36		
	Lettonie 2014	0.28 Mds€	0.3x2%=0.006	0.24	0.006+0.24=0.246	0.246-0.28= -0.034 ie circa 0
	Chypre 2008	0.2 Mds€	2.1x2%=0.042	0.17	0.042+0.17=0.212	0.212-0.2= +0.012
	Estonie 2011	0.22 Mds€	1.2x2%=0.024	0.19	0.024+0.19=0.214	0.214-0.22= -0.006 ie circa 0
	Luxembourg	0.52 Mds€	3.2x2%= 0.064	0.45	0.064+0.45=0.514	0.514-0.52= -0.006 ie circa 0
	Malte 2008	0.10 Mds€	0.3x2%=0.006	0.08	0.006+0.08=0.086	0.086-0.1= -0.014 ie circa 0
	Zone euro (19)	121.6 Mds€	2330x2%= 46.6Mds€			

Fonds européen de sécurité et de défense